

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-061 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU LANDAS

Le 24 mai 2023, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ – Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD – Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL – Mme Muriel MAHÉ – M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE – Mme Eliane RENAUT – M. Christian BURLLOT
M. Jean-François GAUTIER – Mme Valérie ROSE – M. Sébastien SOURGET – M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ – Mme Souad TERRASSIN
Mme Margareth SAMSON – Mme Sabrina DUVAL – Mme Nadège BLANCHARD – M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à M. Muriel MAHÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Magali ANDRZEJEWSKI (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à M. Hélène MAVÉRAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
M. André THIBAudeau (pouvoir à M. Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2022-131, en date du 14 décembre 2022, approuvant l'opération d'aménagement des vestiaires du Landas et autorisant Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier à la Commune dans le cadre de l'aménagement des vestiaires du Landas.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 1^{er} mars 2023, et fixant au 30 mars 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires du Landas ;

Réunie le 15 mai 2023, la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », propose d'attribuer à SET ARCHITECTE, sise 5 bd Stalingrad, 44000 NANTES, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires du Landas. Le coût de cette mission s'élève à 144 000 € HT, soit 172 800 € TTC.

Il est rappelé que le projet consiste à équiper les installations sportives existantes (salle de tennis et équipements extérieurs) de vestiaires supplémentaires, auxquels seront intégrés de nouveaux espaces de rangement. Il s'agit de répondre à la fois à la pratique d'Education Physique et Sportive du collège et du lycée et à la pratique sportive associative présente sur le site en soirée, le mercredi toute la journée et le week-end.

VU l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Pont-Château, réunie le 15 mai 2023 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont inscrits au budget 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 15 mai 2023, et d'attribuer à SET ARCHITECTE, sise 5 bd Stalingrad, 44000 NANTES, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des vestiaires du Landas ; pour un montant de 144 000 € HT, soit 172 800 € TTC.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec SET ARCHITECTE, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :31/05/2023.....
- De la publication ou notification le :31/05/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.